

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt trois, le 3 octobre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Votes Pour : 11 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Enfance Jeunesse – demande de subvention CAF pour petits travaux et équipements locaux à Arreau N° 2023-104B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean.

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, HELARY Yann, RIVIERE Alain.

Monsieur le Président rappelle le déplacement du centre de loisirs géré par l'AIREL pour les 6-11 ans, des locaux appartenant à la mairie de Sarrancolin dans les locaux appartenant à la Mairie d'Arreau, 30 route de Cadéac à compter des prochaines vacances scolaires de la Toussaint.

Madame Coralie BRENAC, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au Service départemental jeunesse, engagement et sport des Hautes-Pyrénées, à l'issue de sa visite le 18 août dernier a émis un avis favorable sur les locaux, sous réserve de délimiter à l'avant du local et sur les places de parking un petit espace extérieur sécurisé.

La commission de sécurité, à l'issue de sa visite le 6 septembre dernier a émis un avis favorable à la possibilité d'installer un centre de loisirs enfant 6 à 11 ans, sous réserve de déposer un dossier permettant de vérifier la conformité d'un établissement recevant le public avec les règles de sécurité définies par l'article R. 143-22 du code de la construction et de l'habitation auprès des services de la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre pour étude et avant ouverture du public.

Ce dossier a été envoyé à Mme Record de la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre le 15 septembre dernier.

Monsieur le Président propose, compte tenu les frais qui vont être engagés pour rendre ce local opérationnel : petits travaux, acquisition de mobilier, lave-vaisselle et frigidaire, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF, selon le plan de financement suivant :

Dépenses				Recettes		
nature des travaux	entreprises	ht	total	Financeurs	%	HT
Aménagements	SPIE	370 €	8 177 €	CAF	60%	9 450 €
	SECURIS	567 €		Autofinancement	40%	6 300 €
	ATTM	5 345 €			total	15 750 €
	PEREZ	1 895 €				
Mobiliers	PRO ET CIE	1 020 €	7 573 €			
	UGAP	331 €				
	HOURLCADE	5 950 €				
	Manutan	272 €				
	total		15 750 €			

Monsieur le Président demande aux membres du bureau communautaire l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU